

Service instructeur
Mission Montagne

N° CP-2015-3-6-6

Service consulté

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR LES TRAVAUX DE
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER
SITE DU LAC BLANC
SITE DES BAGENELLES
PROGRAMME 2015**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer

Au bénéfice du syndicat mixte d'Aménagement du Lac Blanc :

* le vote de subventions complémentaires d'investissement d'un montant de

- 150 750 € au titre des investissements structurants

- 20 000 € au titre des investissements courants annuels

* de ramener, pour l'opération "installation et acquisition d'un tapis roulant" la subvention de 144 000 € à 76 950 €

* d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2011-2013 d'aménagement du site d'intérêt départemental du Lac Blanc.

Au bénéfice de la Communauté de Communes du Val d'Argent :

* le vote d'une subvention de 23 200 € pour l'acquisition d'une dameuse sur le site des Bagenelles, site d'intérêt local.

I. Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc

Le syndicat mixte du Lac Blanc conduit depuis 2003 le projet de réaménagement et de modernisation du site de loisirs été/hiver du Lac Blanc.

La convention pluriannuelle d'aménagement a porté sur les programmes 2011 à 2013.

La subvention départementale portait sur un montant total de 1 433 699 € pour un montant d'investissements de 1 833 140 €.

Le montant de 1 433 699 € a été engagé.

Demande du syndicat mixte

1. Investissements structurants

Dans le cadre du programme d'aménagement pluriannuel du site, trois opérations se sont avérées plus onéreuses que prévu, ce qui a amené le syndicat à solliciter le Département et la Communauté de Communes de Kaysersberg pour un financement complémentaire au programme initial.

Les opérations suivantes sont concernées :

| Opérations | Montant subventionnable € initial | Montant marchés € | Subvention déjà attribuées CG68 € | Surcoûts € | Subvention complémentaire demandée CG68 € | Subvention complémentaire demandée COM COM de Kaysersberg € |
|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------|-----------------------------------|---|---|---|
| Zone ludique Freestyle | 280 000 | 362 500 | 176 400 | 82 500 (*) + 56 000 (*) = 138 500 | 124 650 | 13 850 |
| Développement VTT XC enduro | 120 000 | 130 000 | 108 000 | 10 000 (**) | 9 000 | 1 000 |
| Front de neige | 72 000 | 91 000 | 64 800 | 19 000 (***) | 17 100 | 1 900 |
| TOTAUX | | | | 167 500 | 150 750 | 16 750 |

Détail des surcoûts :

▪ **(*) Zone ludique Freestyle**

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Sub Convention Massif non versée | 56 000 € |
| Surcoût terrassement | 70 000 € |
| Etude paysagère | 3 500 € |
| Surcoût éclairage | 9 000 € |
| TOTAL SURCOUT | 138 500 € |

Pour l'opération « zone ludique freestyle et Module VTT », le syndicat mixte s'est vu signifier par le Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges, une participation financière d'un montant de 106 760 €, par courrier en date du 21 mai 2012.

En conséquence, le plan de financement initial a été bâti en tenant compte de cette participation.

Toutefois, dans un second temps, une convention portant attribution d'une subvention de 50 760 € a été signée, impliquant une baisse de la participation des crédits issus de la Convention de Massif, d'un montant de 56 000 €.

▪ **(**) Développement VTT XC enduro**

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Surcoût marché passerelle | 15 000 € |
| Sécurisation | - 5 000 € |
| TOTAL SURCOUT | 10 000 € |

▪ **(***) Front de neige**

| | |
|-----------------------|-----------------|
| Surcoût terrassement | 9 000 € |
| Sécurisation | 2 000 € |
| Surcoût canon à neige | 8 000 € |
| TOTAL SURCOUT | 19 000 € |

Le syndicat ne disposant pas des ressources propres nécessaires pour prendre en charge ce déficit de financement, il sollicite de ses membres le versement d'une subvention complémentaire.

Pour l'ensemble des 3 opérations, le montant total des subventions complémentaires demandées est de 150 750 € pour le Département du Haut-Rhin soit un taux d'aide de 90 % et de 16 750 € pour la communauté de communes de Kaysersberg soit un taux d'aide de 10 %.

Cas particulier : Surestimation du coût initial – Opération « installation d'un tapis roulant »

L'opération « installation d'un tapis roulant » a bénéficié, dans le cadre du programme d'aménagement pluriannuel, d'une subvention du Conseil Général. Toutefois, celle-ci a été attribuée sur la base d'un marché surestimé, ainsi qu'il apparaît ci-dessous :

| Opération | Montant initial estimé des travaux € | Montant marchés € | Subvention déjà attribuée CG68 € (non versée) | Moins value sur marché € |
|--|--------------------------------------|-------------------|---|--------------------------|
| Acquisition et installation d'un tapis roulant | 160 000 | 145 500 | 144 000 | 14 500 |

Le montant de 14 500 € correspondant au montant surestimé du marché pourrait être déduit de la dépense subventionnable au titre de l'opération « Acquisition et installation d'un tapis roulant ».

Dans le même sens, le syndicat mixte, sur sa proposition, s'engage à ne pas réaliser la couverture prévue au dispositif « tapis roulant », pour un montant de 60 000 € réduisant ainsi d'autant la dépense subventionnable.

De ce fait, la nouvelle dépense subventionnable est de 85 500 € (160 000 € - 74 500 €).

En conséquence, la subvention départementale pour l'acquisition et l'installation d'un tapis roulant est ramenée de 144 000 € à 76 950 €, et la subvention de la communauté de communes de Kaysersberg de 16 000 € à 8 550 €.

Le montant de la subvention ainsi dégagé pourrait être pris en compte dans le cadre du financement de l'opération « zone ludique freestyle », comme indiqué ci-dessous :

| Opérations | Montants des surcoûts € | Moins value sur opération Tapis roulant € | Subvention complémentaire Département € | Subvention complémentaire de la C/C de Kaysersberg € | Total subventions € |
|--|----------------------------------|---|---|--|---------------------|
| Zone ludique freestyle – GSS00295 | 82 500 + 56 000 = 138 500 | 0 | 124 650 | 13 850 | 138 500 |
| Développement VTT XC Enduro – GSS00294 | 10 000 | 0 | 9 000 | 1 000 | 10 000 |
| Aménagement du front de neige – GSS00298 | 19 000 | 0 | 17 100 | 1 900 | 19 000 |
| TOTAL | 167 500 | 0 | 150 750 | 16 750 | 167 500 |

Subvention Tapis Roulant après réduction :

| Opérations | Moins value sur opération Tapis roulant € | Réduction de la subvention départementale déjà engagée € | Subvention départementale après réduction € | Réduction de la subvention de la C/C de Kaysersberg déjà engagée € | Subvention de la C/C de Kaysersberg après réduction € |
|--|--|---|---|--|---|
| Tapis roulant – GSS00321 (Subvention déjà engagée par le CG68 144 000 €) | | | | | |
| Couverture non réalisée | 60 000 | - 54 000 | | - 6 000 | |
| Reliquat pour moins value marché | 14 500 | - 13 050 | | - 1 450 | |
| TOTAL | 74 500 | -67 050 | 76 950 | - 7 450 | 8 550 |

La convention 2011-2013 à laquelle il est proposé de faire un avenant, précise dans son article 6, qu'elle est valable « pendant toute la durée des obligations liées à la seconde tranche du projet de développement du site du Lac Blanc ».

Cette seconde tranche n'est à ce jour pas totalement finalisée. En conséquence, la convention 2011-2013 est toujours en vigueur et applicable, et peut donc faire l'objet d'un avenant.

L'avenant n°1 lié à la prise en charge de ces coûts supplémentaires est joint en annexe du présent rapport.

Les crédits de paiement nécessaires au financement de la tranche financière complémentaire, d'un montant de 150 750 € seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29021 (CTV 2 Piémont Val d'Argent Pays Welche).

2. Investissements courants annuels

Concernant les investissements courants annuels, les statuts du syndicat mixte prévoient une participation du Département à hauteur de 50 % des frais engagés.

Cette opération globale doit permettre le financement de petites opérations annuelles. Elles concernent le plus souvent le renouvellement du matériel des secouristes, des travaux d'entretien sur les bâtiments, la réparation et la remise en état des motos neige pour le service de secours sur pistes, qui constituent des investissements récurrents.

Afin d'éviter une multiplicité de petits dossiers, une dépense totale maximum de 40 000 € (pour les millésimes 2014 et 2015) serait accordée syndicat mixte permettant le financement de ces opérations, sur présentation des factures, à hauteur de 50 %.

La participation du Département à ces dépenses d'investissements courants s'élèverait à 20 000 €.

Les crédits de paiement, d'un montant de 20 000 €, seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, code programme 29021 (CTV 2 Piémont Val d'Argent Pays Welche).

Au total, le montant des subventions à accorder au syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc se monte à 170 750 €.

II. Communauté de communes du Val d'Argent

Acquisition d'une dameuse

La Communauté de Communes du Val d'Argent, maître d'ouvrage du projet de dynamisation du site des Bagenelles, a entrepris dès 2006 un programme d'aménagement du site des Bagenelles, en conformité avec la Politique Montagne en faveur des sites d'intérêt local.

Ce programme a permis la réalisation de différentes opérations telles que :

- La modernisation des remontées mécaniques
- Le drainage de la piste rouge
- L'achat de matériel de sécurité
- L'aménagement d'une piste de luge
- La restauration du bâtiment technique

La Communauté de Communes a poursuivi le projet de dynamisation du site par une demande de financement portant sur la construction d'un bâtiment d'accueil et l'acquisition d'une dameuse. Cette opération a fait l'objet d'une demande dans le cadre du CTV Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013, et bénéficié d'une réponse favorable pour un soutien du Département à hauteur de 40 %.

Le projet de construction du chalet/bâtiment d'accueil a dû faire l'objet d'un report, l'appel d'offre lancé par la communauté de communes s'étant révélé infructueux. Le projet dans sa globalité n'est donc plus éligible à la subvention.

Pour autant, la Communauté de Communes a souhaité maintenir l'achat d'un engin de damage, nécessaire à l'entretien et à la sécurisation des pistes de ski nordique, lesquelles contribuent à l'attractivité de la station.

Le coût de ce matériel a été estimé à 58 000 €, pour lequel le Département est sollicité à hauteur de 23 200 €, soit un taux d'aide de 40 %. Les pièces justificatives liées à cette acquisition et nécessaire pour l'instruction des demandes de subvention dans le cadre des CTV sont parvenues au Département du Haut-Rhin dans les délais impartis.

Le montant de 23 200 € sera prélevé sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204142, code programme 29021 (CTV 2 Piémont Val d'Argent Pays Welche).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- en faveur du syndicat mixte d'aménagement du site du Lac Blanc ;
 1. Investissements structurants

- de réduire, pour l'opération « installation et acquisition d'un tapis roulant » (GSS00321), à la demande du syndicat mixte du Lac Blanc la subvention de 144 000 € accordée le 15/11/2013 (rapport CP 2013-10-6-19), à 76 950 €, correspondant à 90 % de la nouvelle dépense subventionnable de 85 500 €,
- d'accorder des subventions à hauteur de 150 750 € au titre des surcoûts liés aux investissements structurants, conformément au tableau figurant au présent rapport, à savoir :
 - 124 650 € pour l'opération zone ludique freestyle (GSS00295)
 - 9 000 € pour l'opération développement VTT XC enduro (GSS00294)
 - 17 100 € pour l'opération aménagement du front de neige (GSS00298)

à prélever sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, code programme 29021 (CTV 2 Piémont Val d'Argent Pays Welche),

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention 2011-2013 ci-joint qui fixe les conditions et les montants des participations départementales complémentaires précitées ainsi que la réduction de la subvention pour l'opération « installation et acquisition d'un tapis roulant »,
- de m'autoriser à le signer,

2. Investissements courants

- d'accorder, conformément aux statuts du syndicat mixte, une participation de 20 000 € au titre des investissements courants annuels, pour les millésimes 2014 et 2015, sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, code programme 29021 (CTV 2 Piémont Val d'Argent Pays Welche)
- En faveur de la communauté de communes du Val d'Argent ;
 - D'accorder une subvention de 23 200 € au titre du CTV Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013, pour l'acquisition d'une dameuse, sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204141, code programme 29021 (CTV 2 Piémont Val d'Argent Pays Welche).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER